

SNTRS

informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANVILLE

supplément au N° 12

jeudi 1er mai 1989

1,50 F

Spécial *INSERM*.

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

*Alertez les personnels***URGENT**

POUR LES CARRIERES

POUR L'EMPLOI

POUR LA RECHERCHE PUBLIQUE

AGISSONS

Au moment où se prépare le budget 90, alors que le MRT va nous soumettre à la fin du mois, un relevé de conclusions des groupes de travail, il est indispensable de faire pression sur le gouvernement.

Comment faire ?

Les pétitions sur la retraite et la revalorisation des métiers de la recherche publique commencent à affluer au siège du Syndicat.

Ces pétitions sont bien accueillies par nos collègues ITA et Chercheurs. Elles leur permettent d'exprimer leur mécontentement et constituent un élément de leur mise en mouvement pour aider au développement d'initiatives nécessitant une mobilisation soutenue des sections.

Le 15 JUIN

ACTION INTERSYNDICALE INTER-EPST

sera un moment déterminant de cette mobilisation.

Il doit nous aider à solliciter très largement les personnels pour donner aux initiatives en cours la force nécessaire.

Obtenir des milliers de signatures sur nos pétitions serait de nature à ébranler le MRT et les Directions du CNRS et de l'INSERM, comme les succès récents sur la prime des IE au CNRS et la suppression de la taxe de 150 francs l'ont montré.

SOMMAIRE

Urgence, alerter les personnels

Pages 3/4

Tract : Agissons le 15 juin pour l'emploi, les carrières et la recherche publique.

Page 5

Communiqué du SNTRS-CGT appelant à la manifestation du 15 juin devant le MRT et devant les préfectures en province.

Pages 6 à 13

Compte rendu des groupes de travail au Ministère de la Recherche et de la Technologie (groupes de travail au MRT des 27 avril, 10 mai, 22 mai et 29 mai 89.)

Important

Page 14

Stage de formation syndicale les 28, 29 et 30 juin 89.

Page 15

Pétition : "Revalorisation des métiers de la recherche publique".

Retraite

Page 16

Pétition : "Pour ma retraite",
Non à la taxe de titularisation ! Non au racket !

Page 17/18

ITA/CHERCHEURS titularisés en 84 : Ne payez pas deux fois vos cotisations-retraite

Page 19/20

Calendrier des Commissions Administratives Paritaires -Session 89-

Pages 21/22

.Tableaux des possibilités, année 89 :
- au titre des réductions d'ancienneté d'échelon,
- de changements de corps au choix,
- d'avancements de grade après examen de sélection professionnelle,
- d'avancements de grade au choix.
.Les changements de corps au choix.

Page 23

Elus C des jurys de concours internes qui nous ont été communiqués à ce jour.

Page 24

Lisez le peuple "Spécial compte rendu des travaux du 43ème congrès (parution le 22 juin 89).

sntrs-cgt
inra-cgt
sncs-fen
snpcen-fen
snirs-cgc
snprees-fo

POUR LES CARRIERES
POUR L'EMPLOI
POUR LA RECHERCHE PUBLIQUE

AGISSONS

Le Ministère de la Recherche vient d'annoncer la clôture des réunions des groupes de travail censés discuter des propositions d'amélioration des carrières et des conditions d'embauche, et de la revalorisation de nos métiers.

Leur bilan :

Des mesures très loin des revendications des personnels et, pour certaines, dangereuses pour l'avenir de la recherche publique et des agents qui y travaillent.

Le Ministère entend maintenant faire signer aux organisations syndicales, vers fin juin, début juillet, un relevé des discussions qui ont eu lieu au cours de 4 groupes de travail.

Lors de ces 4 réunions, les représentants syndicaux ont demandé :

- la revalorisation des carrières pour tous,
- une croissance des emplois d'ITA et de chercheurs,
- un plan de transformation d'emplois pour reclasser tous les sous-classés,
- des mesures statutaires permettant :
 - * de reconnaître la qualification,
 - * d'améliorer les procédures de recrutement et de promotion :
 - . au niveau des recrutements en garantissant aux candidats la publicité des emplois, le jugement de leur capacité sur la base de leur qualification réelle,
 - . au niveau des promotions par la suppression des barrages de classes.

Pour développer la recherche,
il faut rendre attractifs
les métiers de la recherche

Alors que le gouvernement ne cesse d'afficher dans les médias sa volonté de voir la recherche publique se développer, voilà les réponses du Ministère :

- * Revalorisation très limitée du début de carrière des CR2 et CR1, et pour les ITA... RIEN ! "La balle est dans le camp de la Fonction Publique..."
- * Refus de la revalorisation de la prime pour tous les corps de chercheurs et d'ITA.
- * Transformation d'emplois ITA : 1000 changements de corps pour les 25000 agents de tous les organismes, alors qu'au bas mot 8000 agents sont sous-classés... sans aucun engagement pluri-annuel.
- * Pour les chercheurs, 460 transformations pour changements de corps annoncées pour 1990 pour tous les EPST, avec un objectif de 1200 transformations d'emplois sur 4 ans ; résorption en 2 ans du blocage CR2-CR1 pour les CR2 de plus de 4 ans.
- * Aucune information précise sur les créations d'emplois ITA et Chercheurs prévues en 90, si ce n'est "on essaiera de faire aussi bien qu'en 89 ! (sic).

Le gouvernement ne peut se prévaloir de ces soi-disantes "discussions" pour justifier l'application de mesures n'allant pas dans le sens du développement et de la revalorisation des carrières des personnels de la recherche publique.

Pour l'ouverture de négociations

Pour les organisations syndicales signataires, aucune négociation sérieuse n'a encore eu lieu !

Elles exigent que de telles négociations s'ouvrent rapidement.

Nous appelons les Chercheurs et ITA de tous les EPST à agir en commun pour que le Gouvernement et le Ministère prennent enfin en compte les revendications légitimes des personnels de la recherche publique.

Ensemble, Chercheurs et ITA, réunissez-vous dans les laboratoires et centres de recherche pour débattre de tous ces éléments et décider des moyens d'action.

Le 15 JUIN

nous vous appelons à vous rassembler à 14 H, à PARIS, devant le Ministère de la Recherche et, en province, en direction des préfectures pour faire valoir ces exigences.

SNTRS-CGT

SNTRS-CGT

SNTRS-CGT

COMMUNIQUE

**Les réunions des groupes de travail MRT/Syndicats sont terminées.
Aucune négociation n'a eu lieu.**

**Les propositions faites par le Ministère sont très nettement
insuffisantes, certaines sont mêmes dangereuses.**

**Les arbitrages du gouvernement concernant le budget 1990 seront
rendus dans la 2ème quinzaine du mois de Juin.**

Ils seront décisifs pour l'avenir des organismes et des personnels.

**L'objectif premier du gouvernement reste aujourd'hui de redéployer
l'effort de recherche vers la recherche industrielle, ce qui met en
cause la capacité des organismes à rester compétitifs.**

**D'autres choix sont possibles et doivent être faits, qui permettent
aux EPST de se développer et aux personnels de voir leurs
revendications satisfaites.**

**L'action est urgente pour peser
sur les choix du gouvernement.**

Le SNTRS-CGT appelle les personnels du CNRS et de l'INSERM :

--- à se réunir pour débattre et décider de l'action.

**--- à signer et faire signer les pétitions qu'il propose sur
l'emploi et le reclassement et sur la validation gratuite des
années de non-titulaire pour la retraite ;**

**--- à s'adresser, dès à présent, par des télégrammes, motions...
au Premier Ministre et au Ministre de la Recherche* ;**

**POUR EXPRIMER AVEC FORCE L'EXIGENCE D'OUVERTURE DE REELLES
NEGOCIATIONS, LE SNTRS-CGT, AVEC LA CGT-INRA, LE SNCS-FEN,
LE SNPCEN-FEN, LE SNIRS-CGC ET LE SNPREES-FO APPELLENT,**

A MANIFESTER EN DIRECTION DU GOUVERNEMENT :

Le 15 JUIN

*** à PARIS, RASSEMBLEMENT
DEVANT LE M.R.T. A 14 H.**

*** en PROVINCE, RASSEMBLEMENTS
DEVANT LES PREFECTURES.**

PARIS, le 2 JUIN 1989

*** M.R.T. :
1, rue Descartes
75231 PARIS Cédex 05
Tél : 46 34 35 35**

*** PREMIER MINISTRE :
Hôtel Matignon
57-58, rue de Varenne
75007 PARIS
T2L : 45 56 80 00**

SNTRS-CGT

27 avril

1ère réunion du groupe de travail Syndicats/Ministère

sur l'entrée dans les
métiers de la recherche...

Une Parodie de négociations !

A la suite de la réunion du Ministre de la Recherche avec les organisations syndicales du 29 Mars, trois groupes de travail devaient approfondir les revendications des personnels et les propositions du Ministère.

A cette première réunion, nous avons redemandé dans quel cadre budgétaire ces réunions avaient lieu et nous avons réaffirmé la nécessité de reconnaître un développement de la recherche publique.

Pour cela il faut :

- Assurer une croissance de l'emploi ITA et Chercheurs de 4,5% par an et pouvoir recruter les Chercheurs après le DEA avec expérience professionnelle.
- Créer plus d'emplois ITA que de Chercheurs pour revenir sur la dégradation du rapport ITA/Chercheurs de ces dernières années.
- Revaloriser les rémunérations de tous les personnels et notamment accroître les rémunérations à l'embauche afin de rendre les métiers de la recherche attractifs.
- Au recrutement garantir aux candidats, la publicité des emplois, le jugement de leurs capacités sur la base de leur qualification réelle.

Le Ministère a proposé des aménagements de détails ou des évolutions lourdes de conséquences. Par exemple le recrutement en CR2 après la nouvelle thèse et l'extension du régime des allocations pour constituer un vivier plus vaste, l'ouverture des concours d'ITA par métiers ou spécialités...

Nous avons indiqué fermement que nous ne saurions accepter la simple adaptation des "dispositions Jospin" de l'Enseignement Supérieur aux Chercheurs compte tenu des spécificités et des qualifications de l'ensemble des personnels de recherche.

Face à cette parodie de négociations, la CGT, la FEN, la CGC et FO ont quitté la séance, seule la CFDT est restée.

Nous nous sommes adressés au Ministre pour que le 10 Mai, date de la prochaine réunion du deuxième groupe de travail, de véritables négociations débouchent sur des améliorations substantielles du statut et des carrières des ITA et Chercheurs. La FERC-CGT appelle les personnels à intervenir sous toutes les formes possibles auprès du Ministère (motions, pétitions, télégrammes, lettres...), ce, dans la perspective d'une action unitaire d'ensemble de tous les personnels et de tous les organismes de recherche, fin Mai. Le SNTRS CGT a décidé lors de son dernier Conseil Syndical National l'organisation d'une quinzaine d'actions décentralisées régionalement du 15 au 31 Mai.

En région parisienne le meeting d'information et d'action organisé par le SNCS, le SNPCEN, et le SNTRS CGT le 23 mai, au Collège de France, entre dans ce cadre.

COMPTE RENDU
RENCONTRE SYNDICATS/MINISTERE
LE 10/5/89

Après le départ des syndicats lors de la première réunion des groupes de travail, manifestement des contacts avaient été pris pour que le dialogue puisse être poursuivi avec les syndicats qui le souhaiteraient et sous d'autres formes... catégorielles ou bilatérales par exemple...

La FEN a indiqué qu'il fallait dépassionner les débats, revaloriser les carrières de Chercheurs et celle des ITA. Elle a posé la question : "discutons-nous de principes ou de techniques considérant qu'il est difficile de discuter technique si nombreux".

La CFDT a déclaré qu'il y a eu méprise et mécontentement sur le déroulement de la précédente réunion et qu'il fallait être constructif.

La FERC-CGT, a exposé les revendications des personnels contenues dans la lettre adressée au Ministre avant la réunion.

Mr BECLE, pour le Ministère, a proposé de définir des principes sans exclure les aspects techniques, sinon définir comment mieux approfondir les aspects techniques sous d'autres formes.

Le Ministère s'est efforcé de progresser dans la discussion et d'avancer dans les propositions. Il voulait débattre des carrières types, de la mobilité, des pyramides d'emplois souhaitables et des transformations d'emplois nécessaires.

Chercheurs :

Par alignement sur l'Enseignement Supérieur il est possible, selon Mr BECLE, d'aboutir à un nombre de transformations d'emplois non négligeables, étalées dans le temps.

Plus loin, dans le débat sur cette question, devant l'insistance des syndicats à demander des chiffres précis, le Ministère a été amené à préciser sa position : "l'alignement sur l'Enseignement Supérieur pourrait conduire par exemple à environ 700 transformations d'emplois CR-DR pour l'ensemble des EPST, à 400 (ou 200) transformations DR2-DR1 et à 100 (ou 30) transformations DR1-DRe, ces transformations devant être étalées dans le temps. Sur la levée du barrage CR2-CR1, Mr BECLE a dit "je ne répondrai pas à cette question", et, plus tard, qu' "il faudrait arriver à terme à la résorption des CR2 de plus de 4 ans. Tous les syndicats (hors la CFDT et la CGC) ont indiqué que ces propositions étaient très largement insuffisantes et demandaient que d'autres réponses, plus favorables soient apportées.

La CFDT, indiquant qu'elle était là pour négocier le possible et l'équitable et se comportant quasiment comme le défenseur des positions ministérielles.

Le SNIRS-CGC est resté totalement muet durant toute la discussion. Pour terminer sur ce sujet Mr BECLE a précisé que ses propositions n'étaient qu'indicatives et que le Ministère ferait des propositions plus précises lors d'une prochaine réunion.

Sur la MOBILITE DES CHERCHEURS vers l'Enseignement Supérieur, deux solutions sont possibles :

-- le détachement et l'intégration sur poste sous une forme parallèle à ce qui

existe dans le statut des EPST.

-- la mise à disposition sur des emplois de Maître de Conférence hors classe (hors contingent) par l'utilisation d'une réserve de 2% des postes de CR1.

Face aux réactions négatives vis à vis de cette 2ème solution, le représentant du Ministre s'est voulu rassurant : *"on n'obligera personne à partir", "une contrepartie sera négociée entre les EPST et l'Enseignement Supérieur", "cela représentera au plus 200 transferts par an sur 2 ou 3 ans".*

I.T.A. :

Le représentant du Ministre a indiqué que le débat devait porter sur :

- l'éventualité d'un plan de transformations d'emplois ITA
- les carrières types
- les problèmes particuliers selon les corps.

Nous sommes intervenus pour rappeler nos propositions qui visent à améliorer la grille des salaires, les perspectives de carrière, notre exigence d'un plan de reclassement des ITA.

Tous les syndicats ont insisté sur la nécessité d'un plan de reclassement (sauf le SNIRS-CGC).

D'autre part, concernant les carrières, tous sont intervenus pour exiger une amélioration des Carrières et des grilles pour tous les corps. Sauf la CFDT qui ne fait des propositions d'amélioration (très limitées d'ailleurs) que pour les corps de catégorie C et B. Le SNIRS-CGC là aussi est resté muet.

Le représentant du Ministère n'a répondu à aucune des propositions faites, promettant des réponses à une réunion ultérieure.

Il s'est borné à indiquer, en conclusion de la réunion, *"que l'on pouvait progresser sur la question des transformations d'emplois", que "sur les carrières ce n'est une question simple car nous ne sommes pas les seuls impliqués et il faudra des recalages interministériels, mais pour le Ministre des améliorations ne sont pas exclues".* Sur les grilles de salaires : *"c'est un problème difficile, qui ne peut être vu que dans l'ensemble de la Fonction Publique. Nous ne pouvons, seuls, avancer sur ce sujet".*



COMPTE RENDU
Groupes de travail (suite)
AU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET
DE LA TECHNOLOGIE
DU 22 mai 1989

Chercheurs

Le Ministère de la Recherche et de la Technologie propose :

-- de calquer les carrières de CR2 et CR1 sur celles de Maître de Conférence de 2ème et de 1ère classe.

Il ne va d'ailleurs pas jusqu'au bout du calage car pour les CR1, sa proposition de grille est 467--812, alors que celle des Maîtres de Conférence de 1ère classe deviendrait 614--812 (!)

Cette proposition "pouvant être discutée sur des points de détail" selon M. BECLE qui rappelle "que nous ne sommes pas seuls".

Nous avons indiqué qu'au delà de l'alignement sur l'Enseignement supérieur, il faut aussi discuter d'améliorations sensibles des niveaux de recrutement, des déroulements et des perspectives de carrières. Le SNCS-FEN a indiqué que l'alignement sur Maître de Conférence resterait insuffisant. Cela l'est d'autant plus que pour CR1 le M.R.T. reste même en-deçà de l'Enseignement supérieur !

Concernant la prime des chercheurs, le SNCS-FEN revendique 16 % et l'indexation. Pour la CFDT, "débuter en CR1 à l'indice 467 ce n'est déjà pas si mal (!!!?). Concernant la prime des chercheurs, la CFDT "a une position modérée" et propose "d'en rester à ce qui se fait dans l'Enseignement supérieur en multipliant les primes actuelles par 2,5" (!?) (cela ferait, si on utilisait la même méthode de calcul que pour les ITA, une prime de 7,7 % environ pour les Directeurs de Recherche et de 5,7% pour les Chargés de Recherche).

Sur le recrutement avec DEA : le représentant du Ministre y est personnellement favorable (rappelons que lors d'une précédente réunion, il n'en était pas question).

Dans le même temps il assujettit cette possibilité de deux contraintes : la thèse devient une condition de la titularisation, la mise en place d'un âge limite.

I . T . A .

Il a fallu que nous intervenions fortement pour que soient abordées les questions concernant les I.T.A..

Le M.R.T. a rappelé que sur les I.T.A. "le travail se fait sans filet". Pour les ingénieurs de recherche, il est "peut-être possible (sans aucune assurance) de plaider un alignement avec les carrières de chercheurs".

Sur les questions de grille : c'est une discussion qui dépasse le M.R.T.. Cela relève de débats au niveau de la Fonction Publique.

Sur la prise en compte des diplômes, le M.R.T. renvoie à la discussion dans un groupe de travail Syndicats/M.R.T. (un de plus).
Sur la suppression des concours de catégorie C : nous avons rappelé la position que nous avons prise lors des discussions au CNRS :

- Il n'est pas question de revenir à la situation d'avant la titularisation où le directeur d'unité était seul à recruter.
- Si ces concours doivent être supprimés, il faut qu'un texte négocié prévoie le recrutement devant jury, la garantie de l'égalité des chances des candidats, la publicité la plus large, des garanties de promotions internes (remplaçant celles des concours internes et de l'avancement au choix).
- En l'absence d'un texte reprenant toutes ces garanties, nous serions contre une telle suppression.

Une nouvelle fois, le Ministère s'est refusé à parler chiffres pour l'amélioration des carrières. Il ne fait qu'évoquer un plan de transformation d'emplois sans donner aucune précision sur les demandes du Ministère pour 1990 et au-delà.

Ets - vous à jour de
vos cotisations 89 ?
(et 88 ?).
Avez-vous retourné
vos balons de cartes 89 ?
La carte pluriannuelle n'a
pas modifié la répartition de
retourner les balons de cartes
de l'année en cours à la
Trésorerie Nationale

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION AU
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET
DE LA TECHNOLOGIE

29/5/89

GROUPE DE TRAVAIL (suite)

Le représentant du Ministre a précisé d'entrée la position du MRT sur un certain nombre de points :

CHERCHEURS

- Entrée en CR2

"Il n'est pas possible de donner, ce jour, une position ferme du MRT, la réflexion se poursuit ; une modification du statut sera proposée ultérieurement".

- Grilles

"Il est possible de raccourcir de 8 mois la carrière en CR2, et de la ramener ainsi à 6 ans et 4 mois". Mais rien de plus pour CR1 que ce qui a été dit à la réunion précédente (cf SNTRS-INFO N°12 du 26/5/89).

- Prise en compte des services antérieurs

Pour le classement dans la grille au recrutement : "il ne propose pas de modifier la situation actuelle".

- Validation pour la retraite

"Il propose la validation des périodes d'allocataires de recherche effectuées dans des établissements publics (hors EPIC)".

- Prime des chercheurs

"L'arbitrage a été négatif". Autrement dit : la prime des chercheurs ne sera ni revalorisée, ni indexée. Par contre il est question "de mettre en place un régime indemnitaire fonctionnel pour les responsables de labo et les chercheurs qui ont une activité de valorisation ou de développement". Une telle mise en place, qui reprend les principes institués dans l'enseignement supérieur, est totalement inacceptable. C'est ce que nous avons exprimé avec le SNCS-FEN.

- Carrière

Dans cette rubrique, le représentant du Ministre a abordé la question de la mobilité vers l'enseignement supérieur (!) Il parle de "450 passages Chercheurs-Maîtres de conférence, en 4 ans, sur postes réservés". Ces chercheurs "seraient mis à disposition (payés par les EPST) pendant 1 an, puis seraient ensuite mis en détachement (payés par l'enseignement supérieur).

Il faut noter ici que le Ministère ne semble pas sûr de lui quand il parle de détachement au bout d'un an. Si le détachement n'était pas assuré après le délai d'un an, cela voudrait dire : 450 postes de chercheurs en moins dans les EPST en 4 ans.

- Transformations d'emplois :

. CR-DR : le Ministère veut obtenir 1200 transformations en 4 ans et dès 1990 : 460

. CR2-CR1 : le Ministère veut résorber les CR2 de plus de 4 ans d'ancienneté en 2 ans.

. DR2-DR1 : rien n'est définitif.

I.T.A.

- Transformations d'emplois

Pour 1990, le MRT demande des transformations d'emplois permettant d'opérer 1000 changements de corps. Ces transformations d'emplois concernent tous les EPST.

A une de nos questions, le représentant du Ministre a précisé que "rien n'est garanti pour les années suivantes".

- Grilles

Concernant l'alignement IR-CR, le représentant du MRT indique que la proposition d'application aux IR2 de la nouvelle grille des CR2 devait être soumise à l'arbitrage du Premier Ministre. Le Ministère ne propose aucune autre amélioration des grilles.

- Carrières

Le MRT demande un arbitrage du Premier Ministre pour l'application aux EPST des mesures Fonction Publique concernant les catégories C.

Il y a presque accord de la Fonction Publique pour lever la limite d'âge de 50 ans pour les concours internes et aussi pour l'ouverture des concours internes ingénieurs et techniciens aux personnels administratifs". Au cours du débat qui a suivi, nous avons indiqué que les transformations d'emplois sont très largement insuffisantes au regard du sous-classement dans les EPST (les possibilités affichées pour l'ensemble des EPST ne représentent que 20 % du nombre de sous-classés, pour le seul CNRS). Nous avons rappelé notre exigence d'un plan de transformations d'emplois permettant le reclassement de tous les sous-classés. La CFDT s'est contentée d'indiquer qu'il fallait tenir compte, pour la répartition de ces possibilités, des réalités différentes dans chaque EPST. Nous avons rappelé également au cours du débat notre exigence de négociations sur de nombreuses questions non abordées par le Ministère (grilles de salaire, carrières, diplômes, reconstitution de carrières, primes, validation des années de non-titulaires notamment). Le représentant du Ministre a proposé de débattre également les propositions que le Ministère fait siennes, avancées par la Direction du CNRS.

- Recrutement par thèmes pour les chercheurs, recrutement par métiers et spécialités pour les I.T.A. : tous les syndicats se sont exprimés contre cette proposition.

- Elargissement des jurys de concours chercheurs, au-delà des membres de la section du Comité National. Tous les syndicats s'y sont opposés.

Sur ces deux points, les syndicats ont indiqué que ces propositions seraient, si elles étaient mises en place, source de dérives dangereuses pour les personnels et pour les organismes.

Le Ministère a rapporté alors ce qu'en dit la Fonction Publique : "ou on recrute par métiers et spécialités ou on applique strictement les textes : recrutement par corps et BAP (un concours par corps et BAP). Nous avons indiqué que nous refusons ce qui peut être compris comme un chantage.

Créations d'emplois 1990

Concernant les créations d'emplois pour 1990, le représentant du Ministre a indiqué "qu'il espère atteindre le nombre global de créations d'emplois de 1989", sans plus de précision. (En 1989 pour tous les EPST, il y en avait eu 918, dont pour le CNRS : 100 emplois d'ITA et 284 emplois de chercheurs).

En conclusion de la réunion, Monsieur BECLE, représentant du Ministre, a indiqué que "ces propositions ne sont pas négligeables, elles constituent des avancées certaines" qu'il est conscient du fait que le manque de réponses, dans certains domaines, pose problème". Il a indiqué qu'il enverrait aux syndicats un projet de relevé de conclusion sur lequel ceux-ci auraient à se prononcer avant la fin juin.

Les propositions du Ministère sont très loin de répondre aux revendications et aspirations des personnels. En dehors des quelques transformations d'emplois qui sont loin de correspondre au sous-classement réel des I.T.A. et des chercheurs, des propositions dangereuses pour l'avenir persistent. Aux exigences de négocier sur les revendications des personnels, le Ministère répond par les propositions des directions d'organismes et par l'application au rabais des mesures d'amélioration des carrières des enseignants du supérieur. Aucune ambition pour que les organismes publics de recherche restent compétitifs pour leur développement.

C'est donc grave... Il faut informer les personnels, créer les conditions de ripostes de masse.

Le Bureau National appelle les sections syndicales à se réunir pour informer les syndiqués de la situation, débattre des initiatives à prendre pour sensibiliser les personnels et les rassembler dans l'action.

La gravité de la situation, au moment où se prépare le budget 1990 nécessite une réaction d'ampleur. Les personnels doivent être alertés, les responsables du CNRS, quelque soit leur niveau de responsabilité, patron de laboratoire, Administrateur Délégué, Directeur Scientifique, Directeur Général doivent être sollicités.

L'attitude négative du Ministère appelle la mobilisation de toute notre énergie pour faire entrer le plus grand nombre possible de nos collègues dans l'action collective.

Les pétitions sur la revalorisation de l'emploi scientifique et sur la retraite, parues dans le SNTRS-INFO N° 10 du 3 mai et N° 11 du 19 mai, sont un bon moyen de sensibilisation des personnels et d'expression de leur mécontentement.

LES FAIRE SIGNER MASSIVEMENT EN ORGANISANT UN SUIVI RIGoureux DEVRAIT PERMETTRE DE CREER LES CONDITIONS D'INITIATIVES DE PLUS HAUT NIVEAU TELLES QUE DELEGATIONS, MANIFESTATIONS, COURANT JUIN.

C'est dans ce sens qu'il faut aller, si nous voulons obtenir du gouvernement qu'il affecte à la recherche publique les moyens de son développement.

IMPORTANT

Stage
de formation
syndicale.

La section nationale INSERM
organise un stage de
formation syndicale,
de niveau de base, fin juin.

Nous l'organisons nous-mêmes sur 3 jours avec le souci de
s'adresser à des adhérents nouveaux ou à des nouveaux
militants.

Les grands thèmes développés seront quelques notions
économiques, la situation de la recherche, la réalité de
l'INSERM et surtout à quoi sert l'activité syndicale, comment
en faire, comment l'organiser, pour qui, pour quoi ? Les
intervenants seront des gens du SNTRS-CGT et nous comptons
bien privilégier le dialogue et les discussions.

Il se tiendra les
28, 29 et 30 JUIN 89 à PARIS

Si vous êtes intéressés,

contactez d'urgence

Dominique LAGRANGE au 43.29.29.22
André MALANDAIN au 45.59.51.34

Il n'y a aucun problème par rapport à vos laboratoires ou
services. Le droit syndical prévoit 12 jours d'absence par an
pour la formation syndicale. Il faut juste que nous puissions
prévenir la direction assez tôt.

Si vous êtes intéressés par
cette formation, mais

que les dates retenues ne vous conviennent pas, contactez-
nous néanmoins. Si plusieurs personnes sont dans ce cas, nous
pourrons envisager de les reprogrammer.

à M. le Ministre de la Recherche et de la Technologie,

Les premières réunions des groupes de travail sur l'entrée dans les métiers de la recherche, les profils de carrière et de statut, ne laissent augurer rien de satisfaisant concernant la perspective de

REVALORISATION DES METIERS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Pour mettre en oeuvre "LE GRAND CHANTIER DE LA RECHERCHE" (déclaration du 1er ministre), les soussignés demandent :

* Une politique dynamique de l'emploi scientifique, c'est-à-dire une PROGRAMMATION PLURIANNUELLE des créations de postes de chercheurs et d'I.T.A. en nombre suffisant pour permettre :

- de METTRE UN TERME AU DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS PRECAIRES
- de DONNER UNE PROTECTION SOCIALE ET DES GARANTIES SCIENTIFIQUES AUX JEUNES EN FORMATION DANS LES UNITES
- d'EMBAUCHER DES JEUNES POUR PALLIER LE VIEILLISSEMENT DES ORGANISMES
- de REEQUILIBRER LE RAPPORT I.T.A./CHERCHEURS

* Une carrière minimale garantie pour tous et la RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS EXERCEES, ce qui implique un PLAN DE TRANSFORMATION D'EMPLOIS (I.T.A. notamment) avec une procédure adaptée au reclassement.

* Une Refonte globale de la grille indiciaire avec en préalable :

- RATTRAPAGE IMMEDIAT DU POUVOIR D'ACHAT PAR UN GAIN UNIFORME DE 75 POINTS D'INDICE (1520 F) MENSUELS POUR TOUS assurant un MINIMUM DE REMUNERATION DE 6000 F NET, prime comprise
- LA PRIME A 16 % POUR TOUS
- INTEGRATION DES PRIMES DANS LE TRAITEMENT DE BASE

NOM	PRENOM	LABO	SIGNATURE

SNTRS-CGT

CNRS

INSERM

INRIA

Pour ma retraite

non a la taxe de titularisation !
non au racket !

je demande,

- La validation des années de non titulaire par le calcul en FRANCS CONSTANTS des cotisations de titulaire (6%) dues et des cotisations (Sécu + IRCANTEC) versées, ce qui conduit pour beaucoup à une dette nulle.
- Le remboursement des sommes déjà versées par les agents ayant amorcé le processus de remboursement de la prétendue "dette".
- La garantie de maintien du pouvoir d'achat des pensions de l'IRCANTEC et de la Sécurité Sociale acquises au moment de la titularisation.

NOM Prénom	Laboratoire/service	SIGNATURE

Aussi, après ces 30 années, nous appliquer la clause de "Rachat-Règlementaire-Escroquerie" est une hérésie et une insulte.

● G) Réfléchissons et agissons rapidement

La situation ne peut que se dégrader. Voilà 5 ans que les calculs devraient être connus et si "rachat" il doit y avoir il s'étalera sur 5 années de moins.

Pour ceux qui cette année vont partir à la retraite c'est à coup de 20% du montant de la pension qu'ils devront "racheter" alors qu'ils auraient déjà pu étaler la dépense... alors qu'ils ne devraient peut-être rien payer du tout!

Nous sommes tous concernés, soyons solidaires.

Les propositions de "rachat" arrivent au compte-goutte dispersées dans l'espace et le temps. Ceux qui les reçoivent déjà (les plus anciens) se sentent seuls, isolés, sans rapport de force pour répliquer à cette injustice.

- Exprimons sous toutes les formes notre désaccord sur la méthode imposée.
- Exigeons une méthode équitable de calcul pour mesurer s'il y a écart ou non entre CRT et CRC.
- N'acceptons pas après 30 années d'être sanctionnés une deuxième fois pour carence de l'état-patron.
- Une formulation simple pour cela :

GRATUITE DE LA VALIDATION

DES ANNEES DE NON-TITULAIRES

SNTRS-CGT SNTRS-CGT SNTRS-CGT SNTRS-

ITA-CHERCHEURS
titularisés en 1984

**Ne payez pas deux fois
vos cotisations-retraite**

● A) rappel :

En même temps que la titularisation, il nous a été proposé (sans obligation) de bénéficier de la totalité de la retraite des fonctionnaires.

Une des conditions essentielles à respecter était et reste la suivante : "Racheter" la différence entre les "Cotisations-Retraite-titulaire" (C.R.T.) que nous aurions du verser à l'état avant 1984 si nous avions été directement embauchés comme titulaires, et les "Cotisations-Retraite-Contractuelle" (C.R.C.) déjà versées par nous à la Sécu et à l'IRCANTIEC avant 1984.

donc "racheter" = $(C.R.T.) - (C.R.C.)$ = validation des années de non titulaire.

● B) Pourquoi "racheter" ?

L'idée de base est que la retraite de titulaire est plus avantageuse que celle de contractuel lorsque sont comparées des carrières "égales", c'est à dire : même progression indiciaire (par changement d'échelon, par promotion) et même durée de "vie active".

Pourtant les titulaires ne supportent-ils pas un taux de cotisation retraite supérieur à celui des contractuels ? Et les contractuels n'ont-ils pas une "prime de recherche" soumise à cotisation retraite Sécu+IRCANTIEC ? Oui. Malgré cela des calculs sérieux ont établi qu'en cumulant la pension d'un titulaire sur la durée moyenne d'une retraite de fonctionnaire en France, et en comparant le résultat au volume des cotisations versées par ce fonctionnaire, le rapport était plus intéressant que celui calculé pour un contractuel "toute chose égale par ailleurs".

Alors, admettons que cela soit vrai dans tous les cas, ce qui reste à vérifier, le choix s'énonce ainsi (en faisant simple).

- ou bien nous acceptons dans l'immédiat une baisse de pouvoir d'achat par prélèvement d'une cotisation-retraite supplémentaire (≈3%) jusqu'à ce que nous ayons épongé la différence "C.R.T.-C.R.C.", avec la perspective d'avoir une pension plus confortable.

- ou bien nous gardons notre pouvoir d'achat actuel et nous acceptons une pension plus serrée.

Affaire de choix privé, de style de vie ?

Oui! mais en fait le calcul de "C.R.T.-C.R.C." proposé par nos gouvernements depuis 1984 est un marché de dupe! Et ça change tout.

C) La méthode de calcul gouvernementale... une escroquerie

On nous demande de bien vouloir comparer :

- a. d'un coté la somme des cotisations effectivement versées; somme calculable à partir des chiffres inscrits sur nos feuilles de paie pieusement conservées depuis notre embauche. (le C.R.C. du paragraphe A)
- b. de l'autre la somme des cotisations que nous aurions versées si nous avions été titularisés dès notre embauche à l'indice où nous l'avons été effectivement en 1984, et en prenant comme valeur du point, celle de 1984 (ce n'est pas le C.R.T. du paragraphe A!).

Oui! vous avez bien lu. Après, par exemple, 25 ans de carrière de contractuel si vous aviez été titularisé à l'indice 477 (T1 7 échelon) qui valait 23F/le point, il vous faut additionner 25 années de cotisations prélevées sur ce salaire là (11 268 F), et comparer le total à la somme des chiffres inscrits sur vos feuilles de paie depuis 25 ans. Y-a-t-il forcément une différence!

Peu importe si votre carrière a démarré réellement à un indice de 264 (3B 1^{er} échelon) soit 6 249 F!

Peu importe s'il y a différence de valeur entre les francs de 1959 et ceux d'aujourd'hui! (il faut diviser par 10!)

Une escroquerie cette méthode!

D) Cela donne les résultats suivants :

Un collègue embauché en 4B en 1959 et classé T1 en 1984 doit racheter 15 millions de centimes.

Un collègue embauché en 3A en 1968 et classé IR2 en 1984 doit racheter 12 millions de centimes.

Ceci revient pratiquement à payer une deuxième fois les cotisations de retraite de contractuel!

Mais c'est l'application "bête" de la règle en cas de titularisation (code des pensions).

Or cette réglementation simple est applicable en cas d'inflation nulle et pour un passage court en activité de contractuel, d'auxiliaire ou de vacataire, pas d'évolution de carrière sensible et pas de dévaluation du franc.

E) Cette réglementation est inapplicable à notre cas exceptionnel.

Nous devons exiger une méthode équitable et rigoureuse, économiquement parlant. Pour cela il faut :

- 1) Réévaluer nos cotisations Sécu+IRCANTEC en fonction de l'évolution d'un indice du coût de la vie sérieux.
- 2) Reconstituer nos évolutions de carrière dans le cadre du statut de titulaire et calculer les cotisations dues sur cette base.

Il n'y a rien de compliqué à cela, et il n'y a pas besoin d'une précision de calcul poussée.

On s'apercevra alors que "C.R.T.-C.R.C." est faible, voire pour certains NUL!

En tout cas c'est la seule méthode qui permette d'y voir clair et de comparer des choses comparables.

F) Nous ne demandons pas de privilège... seulement la justice.

Il y a 25 ans et plus, nos cotisations n'étaient pas sans valeur, elles permettaient de verser la pension à nos collègues retraités de l'époque, et elles pesaient bon poids dans notre salaire.

Ce n'est pas à nous de pâtir de la carence de l'état. L'absence de statut de titulaire pour les agents du CNRS et de l'INSERM... ne nous donnait pas le choix de la caisse de retraite.

L'Assemblée Nationale l'a reconnu en votant la loi de 1982 qui créa ce statut après 30 années de revendication. 30 années pendant lesquelles nous n'avons pas eu la couverture sociale de titulaires. 30 années où la seule garantie de l'emploi c'était la vigilance et la lutte (souvenez-vous des listes Y'Y' en cas de fermeture de labo). 30 années pendant lesquelles nous avons empêché le recrutement massif de personnels sous contrats à durée limitée et même obtenu l'incorporation dans le statut des personnels employés sur ces contrats.

Ce sont nos luttes qui ont endigué la dégradation des carrières et des métiers de la recherche, donc du service public.

CALENDRIER DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES SESSION 1989

COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

PERSONNEL

Lundi 12 juin 1989
09h30-12h30 (salle 132)
Adjoints Techniques

accès au choix au corps des AJT
Promotions en 1ère classe et avancements
accélérés des AJT.1 et 2

Mme d'ARGOUGES
Mr. de BARY

Mr. ROUTIER
Mme PERRIN et/ou Mr. HERVE

14h15-17h00 (salle 132)
Agents Techniques

Promotions au 1er niveau et avancements
accélérés des AGT.1 et 2

Mme d'ARGOUGES
Mr. de BARY

Mme NESTORINE
Mr. ROULAUX

Mardi 13 juin 1989
09h30-12h30 (salle 132)
Adjoints Administratifs

Accès au choix au corps des AJA
Promotions en 1ère classe et avancements
accélérés des AJA.2

Mme d'ARGOUGES
Mr. BRUN

Mr. DUCLOS et/ou Mme BOULET
Mme TACHE et/ou Mme VAILLANT

14h15-17h00 (salle 132)
Agents d'administration

Promotions au 1er niveau et avancements
accélérés des AGA.1 et 2

Mme d'ARGOUGES
Mr. de BARY

Mme LECORCHET
Mme HUET et/ou Mme BEL

Mercredi 14 juin 1989
09h30-12h30 (salle 140)
Assistants-Ingenieurs

Accès au choix au corps des AI
Avancements accélérés

Mme d'ARGOUGES
Mr. BRUN

Mme COURCOUL
Mme ARNOLD

Vendredi 16 juin 1989
14h30-18h00 (salle 140)
Secrétaires d'administration

Accès au choix au corps des SAR

Mme d'ARGOUGES
Mr. LE MOAL
Mme DERLAUD
Mme PAUL

Mr. GUYON
Mme VOISIN
Mme LABBE
Mme ROSSILLON

Promotions en 1ère classe après sélection professionnelle
et avancements accélérés des SAR.2

Mme d'ARGOUGES
Mr. LE MOAL
Mme DERLAUD
Mme PAUL

Mr. GUYON
Mme VOISIN
Mme LABBE
Mme ROSSILLON

Avancements accélérés des SAR.1

Mme d'ARGOUGES
Mr. LE MOAL
Mme DERLAUD
Mme PAUL

Mme VOISIN
Mme BAZIERQUE
Mr. GUYON
Mme PIERRET

Promotions en 2ème classe et avancements
accélérés des SAR.3

Mme d'ARGOUGES
Mr. LE MOAL

Mme LABBE
Mme ROSSILLON

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

PERSONNEL

Lundi 19 juin 1989
09h30-13h30 (salle 132)
Ingénieurs de recherche

Accès au choix au corps des IR
Promotions à la hors-classe après sélection professionnelle

Mme d'ARGOUGES
Mme RUMEAU
Mme MEYER
Mr. GIRMA
Mr. CRESSAULT

Mme DEGAIL
Mme BRIGANT
Mr. MAURIN-BLANCHET
Mme CHEVALIER
Mr. MORET

Avancements accélérés des IR.1

Mme d'ARGOUGES
Mme RUMEAU
Mme MEYER

Mme DEGAIL
Mme BRIGANT
Mr. MAURIN-BLANCHET

Promotions en 1ère classe et avancements accélérés des IR.2

Mme d'ARGOUGES
Mme RUMEAU
Mme MEYER
Mr. GIRMA

Mme BRIGANT
Mr. MAURIN-BLANCHET
Mr. CHEVALIER
Mr. MORET

15h00-18h00 (salle 132)
Ingénieurs d'études

Avancements accélérés des IE.1

Mme d'ARGOUGES

Mme MOUCHET

Promotions en 1ère classe et avancements accélérés des IE.2

Mme d'ARGOUGES
Mme RUMEAU
Mme MEYER

Mme MOUCHET
Mme BRUN
Mme LAPOMEROLLE

1

1
Mercredi 21 juin 1989
09h30-10h00 (salle 140)
Chargés d'administration

Avancements accélérés des CAR

Mme d'ARGOUGES
Mme RUMEAU

Mme HUART
Mr. ROTSCHILD

10h00-11h00 (salle 140)
Attachés d'administration

Promotions au principalat au choix et avancements accélérés des AAR.1

Mme d'ARGOUGES
Mme RUMEAU

Mr. CAMBEDON
Mme YAICH

11h00-13h30 (salle 140)
Attachés d'administration

Promotions au principalat après sélection professionnelle
Promotions en 1ère classe et avancement accélérés des AAR.2

Mme d'ARGOUGES
Mme RUMEAU
Mme MEYER

Mr. CAMBEDON
Mme BERTAULT
Mme GASTAUD et/ou Mme BOURGINE-MALLET

Jeudi 22 juin 1989
09h30-12h45 (salle 132)
Techniciens

Accès au choix au corps des TR
Promotions à la 1ère classe :
a) après sélection professionnelle
b) au choix

Mme d'ARGOUGES
Mme LAPONT
Mme BARUCH
Mme BOUVIALA

Mr. BOULEAU
Mr. CHAPEY
Mme BACHIMONT
Mme VILAYLECK

Avancements accélérés des T.1

Mme d'ARGOUGES
Mme LAPONT
Mme BARUCH
Mme BOUVIALA

Mr. BOULEAU
Mme GUILLAUMOT
Mr. CHAPEY
Mme MUZIEAU

14h00-17h45 (salle 132)
Techniciens

Promotions en 2ème classe et avancements accélérés des T.3

Mme d'ARGOUGES
Mme LAPONT

Mme BACHIMONT
Mme VILAYLECK

I.N.S.E.R.M.

DPAS - ITA

TABLEAU DES POSSIBILITES AU TITRE
DES REDUCTIONS D'ANCIENNETE D'ECHOLON
ANNEE 1989

Corps et grade	Nombre de possibilités
Ingénieur de recherche de 1re classe.....	4
Ingénieur de recherche de 2e classe.....	19
Ingénieur d'études de 1re classe.....	12
Ingénieur d'études de 2e classe.....	60
Assistant-ingénieur.....	29
Technicien de la recherche de 1re classe.....	27
Technicien de la recherche de 2e classe.....	14
Technicien de la recherche de 3e classe.....	54
Adjoint technique de la recherche de 1re classe.....	5
Adjoint technique de la recherche de 2e classe.....	36
Agent technique de la recherche de 1er niveau.....	10
Agent technique de la recherche de 2e niveau.....	26
Chargé d'administration de la recherche de 1re et 2e classe	1
Attaché d'administration de la recherche de 1re classe.....	3
Attaché d'administration de la recherche de 2e classe.....	3
Secrétaire d'administration de la recherche de 1re classe..	8
Secrétaire d'administration de la recherche de 2e classe...	7
Secrétaire d'administration de la recherche de 3e classe...	28
Adjoint administratif de la recherche de 2e classe.....	28
Agent d'administration de la recherche de 1er niveau.....	1
Agent d'administration de la recherche de 2e niveau.....	4

TABLEAU DES POSSIBILITES
DE CHANGEMENTS DE CORPS AU CHOIX
ANNEE 1989

Corps	Nombre de possibilités
Ingénieur de recherche.....	2
Assistant-ingénieur.....	7
Technicien de la recherche.....	6
Adjoint technique de la recherche.....	7
Secrétaire d'administration de la recherche...	5
Adjoint administratif de la recherche.....	4

I.N.S.E.R.M.

DPAS - ITA

TABLEAU DES POSSIBILITES
D'AVANCEMENTS DE GRADE
APRES EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE

Corps et grade	Nombre de possibilités		
	ANNEES		
	1987	1988	1989
Ingénieur de recherche hors classe.....	2	1	-
Technicien de 1ère classe.....	14	14	10
Attaché principal d'administration.....	2	1	1
Secrétaire de 1ère classe.....	6	6	6

TABLEAU DES POSSIBILITES D'AVANCEMENTS DE GRADE AU CHOIX
ANNEE 1989

Corps et grade	Nombre de possibilités
Ingénieur de recherche de 1ère classe.....	15
Ingénieur d'études de 1ère classe.....	15
Technicien de la recherche de 1ère classe.....	10 (1)
Technicien de la recherche de 2e classe.....	25
Adjoint technique de la recherche de 1ère classe.....	43
Agent technique de la recherche de 1er niveau.....	7
Attaché principal d'administration de la recherche.....	1 (2)
Attaché d'administration de la recherche de 1ère classe..	4
Secrétaire d'administration de la recherche de 2e classe..	15
Adjoint administratif de la recherche de 1ère classe.....	43
Agent d'administration de la recherche de 1er niveau.....	2

(1) dont 4 pour 1986 - 2 pour 1987 - 2 pour 1988

(2) au titre de 1987

CHANGEMENTS DE CORPS AU CHOIX 1989

Accès au corps	Nombre de postes	Nombre d'agents réunissant les conditions
IR	2	320
AI	7	88
TR	6	74
AJT	7	95
SAR	5	47
AJA	4	14

● Voici les élus C des jurys de concours internes
qui nous ont été communiqués à ce jour :

CONCOURS INTERNES ELUS C
(les nommés soulignés sont SNTRS-CGT)

CORPS	B.A.P. 1				B.A.P. 2	B.A.P. 3	
	S. 1	S. 2	S. 3	S. 4		SECTION 13	SECTION 2
I.R.	<u>F. FAVIER</u>				M. KERBAOL	N. SPIRA	
I.E.	<u>C. DRIANCOURT</u>	A. SOULIE	G. CHARTRON	<u>C. RICHET</u>	<u>A. MALANDAIN</u>	<u>R. BREDOUX</u>	
A.I.	<u>R. BREDOUX</u>	<u>R. DEUILLIER</u>	C. EDOUARD		<u>M. ARZI</u>		<u>M. BEZ</u>
T.R.	BOUTHIER	BARAD vice pdt <u>HENZEL</u>			<u>M. KOROBAEFF</u>	<u>U. KOZIEL</u>	
A.A.R.						C. EDOUARD	
A.J.A.						A. BRUEL	

SELECTION PROFESSIONNELLE ELUS C.

CORPS	B.A.P. 1	B.A.P. 2	B.A.P. 3
I.R. hors classe			
T.R. 1	<u>C. RICHET</u> ----- LAREAL	<u>M. BEZ</u>	<u>F. MUZEAU</u>
A.A.R. principal			M.P. FACHE

PEUPLE N° 1291/292/293

SPECIAL COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DU 43^{ème} CONGRES

Parution 22 juin 1989

- L'allocution d'accueil,
- Le rapport d'ouverture, de Henri KRASUCKI,
- L'analytique des interventions dans la discussion,
- Le rapport financier,
- Le rapport de la Commission financière et de contrôle,
- Le rapport de la Commission des mandats,
- La réponse aux questions posées par le débat,
- Le rapport de la Commission du Document d'Orientation et le texte définitif adopté,
- Le rapport de la Commission « Objectifs revendicatifs et d'action » et le texte définitif adopté,
- La Commission exécutive élue,
- Le Bureau confédéral élu,
- Les interventions des invités,
- Les interventions et messages des invités étrangers,
- Le discours de clôture.
- TOUS les textes adoptés par le Congrès,

PRIX DE CE NUMERO SPECIAL :
60 F l'exemplaire ;
55 F à partir de 5 exemplaires.
50 F à partir de 10 exemplaires.
(Prix hors CGT 100 F l'exemplaire).

BON DE COMMANDE

« PEUPLE » SPECIAL COMPTE RENDU 43^{ème} CONGRES
(à nous retourner accompagné du règlement)

Nom et Prénom
Adresse
Ville..... Code Postal
Quantité :.....
Nom de la Section syndicale ou du Syndicat, ou de l'UL ou de l'UD, ou de la Fédération
pour qui est passée la commande.
(Rayer les mentions inutiles).
.....
Pour les Sections syndicales et les Syndicats, préciser la Fédération :.....
.....